



## HONORAIRES AGENCE France \*

Ce barème d'honoraires est valable pour l'ensemble du territoire français à l'exception des secteurs dont le marché immobilier nécessite un barème spécifique : Nièvre (58) , Yonne (89) cf. Annexes.

Jusqu'à 80.000 euros	6000 euros TTC <i>Maximum</i>
De 80.001 à 200.000 euros**	7% TTC <i>Maximum</i>
De 200.001 à 400.000 euros**	6% TTC <i>Maximum</i>
De 400.001 à 600.000 euros**	5 % TTC <i>Maximum</i>
De 600.001 à 800.000 euros**	4 % TTC <i>Maximum</i>
Au-delà de 800.00 euros**	Sur devis d'honoraires
Terrains**	Application des tranches ( <i>maximum</i> ) avec minimum de 10.000 euros

### HONORAIRES SPECIAUX

7 % TTC Maximum

- Sur mandat de vente de biens nécessitant :
  - o Etude de faisabilité
  - o Accompagnement dans les démarches administratives
  - o Assistance technique

### HONORAIRES ESTIMATION / AVIS DE VALEUR

Pour une unité d'habitation	300 euros TTC
Pour un local commercial	480 euros TTC
Pour plusieurs unités ou locaux	Sur devis d'honoraires

\* Les pourcentages TTC s'entendent sur le prix de vente des biens que ce soit des honoraires charges vendeurs ou acquéreurs.

\* Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat.

\*\* Les pourcentages d'honoraires sont applicables par tranches.